

La banque JP Morgan est frappée d'une amende en vertu du blocus étasunien contre Cuba

Par Reynaldo Henquen |

Washington, 26 août (Cubadebate-RHC) – La banque étasunienne JP Morgan Chase (JPMC) devra payer une amende de 88,3 millions de dollars pour des violations des sanctions internationales concernant des pays comme Cuba, l'Iran, le Soudan ou le Libéria.

Dans un communiqué, le Département du Trésor des Etats-Unis a indiqué que Jp Morgan, à travers ses filiales, a fait des transactions financières interdites avec des entités de ces pays entre décembre 2005 et mars 2011.

Le communiqué a ajouté que la JPMC avait réalisé 1 711 transferts bancaires à Cuba pour un montant d'environ 178,5 millions de dollars depuis décembre 2005 jusqu'à mars 2006, dans une « apparente violation » du Règlement du Control d'Actifs Cubains à l'Etranger (OFAC).

Le Département du Trésor a relevé que la JPMC a fait les investigations pertinentes sur ces cas mais qu'elle n'a pas pris les mesures adéquates pour éviter que de nouvelles transactions soient faites.

Pour déterminer le montant de l'amende, le Département du Trésor a pris en considération la coopération de la banque, la révision des transactions et le manque d'une notification de la part de ce département ou la découverte d'irrégularités durant les 5 ans qu'ont duré les violations des sanctions.

Le porte-parole de la JPMC, Jennifer Zuccarelli, a indiqué, dans une déclaration écrite que les violations n'ont pas été intentionnées et que la banque continuera à travailler pour appliquer les réglementations.

Outre l'affaire des transferts à Cuba, la JPMC doit également répondre pour le prêt commercial de 2 millions de dollars à une filiale de la compagnie iranienne de navigation Shipping Lines.

L'affaire de la JPMC n'est pas la seule car d'autres entités financières comme le Crédit Suisse ou la Barclays Bank ont dû payer au Département du Trésor des Etats-Unis 536 et 298 millions de dollars respectivement pour des violations similaires des réglementations.